

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966COMPTE RENDU INTEGRAL — 52^e SEANCE2^e Séance du Vendredi 5 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — Questions orales sans débat (p. 4529).

Liquidation de la S. E. R. I. M. A. (question de M. Deschizeaux):
MM. Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie; Deschizeaux.

Mines domaniales des potasses d'Alsace (question de M. Dupont):
MM. le ministre de l'industrie, Dupont.

2. — Ordre du jour (p. 4531).

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle deux questions orales sans débat à M. le ministre de l'industrie.

LIQUIDATION DE LA S. E. R. I. M. A.

M. le président. M. Deschizeaux demande à M. le ministre de l'industrie quelles mesures sont envisagées pour faire face à la crise sociale et économique qui ne manquerait pas de se produire en cas de liquidation de la S. E. R. I. M. A., entreprise française occupant près de 1.000 spécialistes et ouvriers qualifiés, dans l'important complexe industriel aéronautique de Châteauroux-Déols, annexé à la base américaine d'aviation.

La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'industrie. Je réponds à M. Deschizeaux que la situation de la société S. E. R. I. M. A. de Châteauroux, à laquelle il s'intéresse, a fait l'objet d'un examen attentif destiné à évaluer avec précision son plan de charges futures, ainsi que les conséquences sur l'effectif de l'évolution de ce plan de charges.

Cet examen se poursuit en liaison avec le ministère des armées qui, je m'empresse de rassurer M. Deschizeaux, continuera, au cours des années 1966 et 1967, à confier d'importantes commandes d'entretien et de réparation à cette société.

Cependant, il sera peut-être nécessaire d'opérer une reversion partielle et le Gouvernement s'efforcera de la faciliter dans la mesure de ses moyens.

En tout état de cause, la réorganisation éventuelle de la S. E. R. I. M. A. ne devrait pas avoir d'incidences sur le niveau de l'activité économique de la région de Châteauroux. Grâce au

classement de cette région en zone d'adaptation industrielle — M. le député-maire de Châteauroux doit le savoir mieux que quiconque — un certain nombre d'entreprises importantes ont décidé de s'implanter dans cette agglomération. Et nous avons vu le mouvement s'accélérer dans ce sens au cours des derniers mois puisque ces implantations ont permis la création de 500 emplois nouveaux.

Je peux révéler à M. Deschizeaux que deux autres dossiers sont en cours d'instruction dans mes services.

M. le président. La parole est M. Deschizeaux.

M. Louis Deschizeaux. Monsieur le ministre, je vous remercie de vos déclarations. Cependant, permettez-moi de vous dire, après vous avoir entendu, que mes craintes n'ont pas tout à fait disparu.

Il ne serait pas sans intérêt, pour situer le problème, de retracer l'histoire de la S. E. R. I. M. A. Mais le règlement ne m'accorde qu'un temps de parole limité.

Je rappellerai donc simplement que c'est en 1936, il y a trente ans, que M. Marcel Dassault est venu à Châteauroux construire ses premiers avions. C'est donc à Châteauroux qu'a débuté la carrière du constructeur de nos Mirage IV et, c'est aussi en 1936 que prit naissance la vocation aéronautique de Châteauroux.

C'est en 1951 que vient s'installer, à son tour, la base américaine d'aviation, une des plus importantes d'Europe, où atterrissent les cargos longs courriers transocéaniques. Cette base a occupé jusqu'à 6.000 ouvriers français. Cette base, Châteauroux ne l'avait pas demandée. On peut bien dire que le bouleversement qu'elle a occasionné dans la région n'a pas eu que d'heureuses conséquences. Jusqu'en 1956, pour s'éviter tout effort de recherche, on se rassurait en disant: « Nous n'avons pas besoin d'industries puisque nous avons la base ».

C'est ainsi que de 1936, année de l'installation de deux importantes entreprises — les avions Bloch et les pompes Guinard — jusqu'en 1960, aucune création d'usines de quelque importance n'a eu lieu dans le bas Berry.

En 1958 cependant, une prise de conscience s'opère: Le Gouvernement — je dois lui rendre cette justice et je suis heureux que deux des ministres intéressés dont le ministre des finances et de l'économie nationale, soient au banc du Gouvernement et m'entendent — nous a aidé à aménager et à remplir notre zone industrielle.

Nous avons pu ainsi créer 1.000 emplois nouveaux, effectivement occupés — et non 500, monsieur le ministre — le résultat est donc encore meilleur que vous ne l'avez indiqué. Des entreprises importantes, compétitives et exportatrices, sont en plein essor.

Mais notre travail est celui de Pénélope. Alors que 1.000 emplois sont créés d'un côté, 2.000 emplois sont perdus de l'autre, sans parler des 16.000 agriculteurs diaspores et comme volatilisés.

La vérité est que le départ des jeunes vide de sa substance notre département. Or son chef-lieu est à 250 kilomètres

de Paris, sur un grand axe ferroviaire et routier. Toutes les conditions sont réunies pour que la région bénéficie de la décentralisation industrielle. Mais ce mouvement de décentralisation est « cassé ». Il y a là une anomalie choquante qui résulte non de la nature des choses, mais d'une erreur théorique dont les conséquences pourraient être dramatiques.

Voilà pourquoi cette affaire de la S. E. R. I. M. A. a une valeur de test qui nous intéresse tous.

On peut distinguer trois périodes dans l'avenir de la S. E. R. I. M. A., comme vous l'avez fait observer, monsieur le ministre.

Pour l'immédiat, le problème est celui du plan de charges. L'armée de l'air française doit compenser le plan de charges américain, qui est en baisse et qui continuera sans doute à baisser. Mais en a-t-elle la possibilité ?

A moyenne échéance, il s'agit de savoir si les bases américaines qui sont en France, dont celle de Châteauroux, seront transférées hors de nos frontières. L'affaire est politique. Si cette éventualité se produit, le Gouvernement se trouvera placé, comme à Decazeville, comme à Hennebont, comme au Boucau, devant le problème social que pose le sort de 3.000 ouvriers brusquement jetés dans le chômage.

Pour la S. E. R. I. M. A. plus particulièrement, il est un deuxième danger, plus grave encore : celui de disparaître. On veut concentrer à l'extrême l'industrie aéronautique sur quatre ou cinq points du territoire tels Toulouse, Marignane, Melun-Villaroche, Nantes. Dans cette hypothèse, la S. E. R. I. M. A. serait condamnée.

Monsieur le ministre, la concentration technique et industrielle est une chose et la concentration territoriale en est une autre. Les deux notions ne doivent pas, à mon sens, être confondues.

Je souhaiterais que pendant quarante-huit heures nous organisions une sorte de jumelage de nos deux villes, la vôtre et la mienne, puisque vous avez bien voulu rappeler que j'étais maire de Châteauroux. Je vous inviterais à occuper mon fauteuil dans ma mairie et j'irais moi-même assurer votre intérim à Asnières. (Sourires.) Vous verriez certainement les problèmes de nos provinces sous un autre éclairage et d'une tout autre manière.

Il ne faut pas confondre productivité et rendement avec concentration et entassement.

C'est ce que vous a dit notre collègue M. Lemaire, président de la commission de la production et des échanges, tout au long de son rapport. Or, M. Lemaire n'est pas suspect de nourrir à l'égard du planificateur et du Gouvernement un parti-pris d'opposition systématique.

En réalité, mes chers collègues, cette affaire de la S. E. R. I. M. A. se situe dans un contexte national et elle pose une question de principe. Si ma question orale était primitivement adressée à M. le Premier ministre, c'est qu'elle concernait une question de politique générale.

Le plan, l'aménagement du territoire, la conception que l'on se fait de la productivité par une concentration industrielle à outrance, l'action régionale, la politique extérieure de la France : tout est en cause.

Au surplus, nous nous trouvons confrontés au drame de l'Ouest, celui que sont en train de vivre trente départements qui appartiennent à dix régions de programme. M. Rivain, député de la majorité, et M. de Tinguy du Pouët, président de l'association des maires de France, sont mandatés pour parler au nom des parlementaires représentant quarante-six départements et ils vous diront que l'Ouest prend du retard, que l'Ouest se vide.

M. Michel Debré a publié un livre intitulé : *Jeunesse, quelle France te faut-il ?* L'ancien Premier ministre peut revendiquer le droit moral d'être le porte-parole d'une France traditionnelle dont les valeurs seraient défendues par un grand parti conservateur à la mode anglaise. Mais si un jeune Berrichon, un jeune Vendéen, un jeune Limousin était appelé à répondre à l'ancien Premier ministre, sa réponse pourrait aussi se présenter sous forme de question : « Pouvoir, quelle France veux-tu nous donner ? » Et il ajouterait sans doute : « Pouvoir, veux-tu me condamner au déracinement, au départ de mon pays natal ou bien, plus perspicace et plus prévoyant, comprends-tu qu'au faux postulat, au mythe de la concentration industrielle à outrance pour la compétitivité, on peut opposer une autre doctrine, celle de la double spécialisation technique et territoriale qui est la vraie exigence de la compétitivité ? »

Vouloir tout faire, tout ramasser sur une partie du territoire, comme le prévoit le V^e Plan dont nous avons interrompu la discussion, et faire du reste une « réserve d'espace » est une erreur.

Nous pourrions donner sa chance à la S. E. R. I. M. A. en lui donnant à produire demain des éléments de l'avion supersonique. Au lieu de préparer la dissémination d'une équipe homogène et bien entraînée, il faudrait songer à reconvertir l'entreprise et à la développer.

Cette reconversion exigera des crédits et des réformes de structure. Mais puisque Citroën fabrique à Rennes des automobiles, pourquoi Sud-Aviation ou Marcel Dassault ne fabriqueraient-ils pas à Châteauroux-Déols les éléments des avions supersoniques de demain, moyens ou longs courriers ? Ce n'est pas plus irrationnel.

La base de Déols-la Martinerie et la S. E. R. I. M. A. représentent un capital productif, une industrie de pointe compétitive qui n'intéresse pas seulement le Berry, mais la nation tout entière. Un des objectifs du plan devrait être de les prendre en charge. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

MINES DOMANIALES DES POTASSES D'ALSACE

M. le président. M. Louis Dupont expose à M. le ministre de l'industrie que la direction générale des mines domaniales des potasses d'Alsace envisage de réduire son personnel d'environ 3.000 personnes d'ici 1970, tout en maintenant la production au niveau actuel, soit à 1.700.000 tonnes de potasse par an. La mine Joseph-Else est particulièrement visée, puisqu'il est prévu de muter par fraction son personnel à d'autres puits à partir de septembre 1965 et d'arrêter définitivement l'exploitation de ce puits en avril 1966. Or, le puits Joseph-Else emploie actuellement 890 ouvriers et une centaine d'employés, agents de maîtrise et cadres. Ses installations extractives et de traitement ont été modernisées tout récemment et sa production atteint environ 10 p. 100 de la production totale du bassin potassique. Les réserves de ce gisement sont évaluées à 6,2 millions de tonnes de potasse, elles peuvent donc permettre encore au moins vingt-huit années d'exploitation. En fait, la décision de fermer le puits Joseph-Else paraît prise sans considération de l'intérêt national ni de celui des travailleurs du bassin potassique, mais uniquement en fonction des profits supplémentaires escomptés d'une extraction concentrée sur six puits. Il lui demande s'il entend faire maintenir et développer l'activité du puits de mine Joseph-Else, ainsi que celle de l'ensemble du bassin potassique d'Alsace, et quelles mesures le Gouvernement auquel il appartient compte prendre à cet effet.

La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. L'activité des mines domaniales de potasse d'Alsace, dans le département du Haut-Rhin, développée au maximum depuis la Libération, se trouve actuellement freinée autant à cause des possibilités du gisement qu'à cause des contraintes internationales qui résultent de l'importance des rejets de sels résiduels dans le Rhin.

Evoluant depuis un certain nombre d'années déjà dans un climat de concurrence d'autant plus vive qu'apparaissent actuellement de nouveaux producteurs qui développent également d'importants gisements, les mines domaniales se trouvent par ailleurs devant l'impérieuse nécessité d'augmenter leur productivité par une mécanisation accrue, une organisation meilleure et une concentration de plus en plus grande.

De ce point de vue, les mines domaniales ne pourront en tout état de cause que diminuer au cours du V^e Plan le nombre des emplois qu'elles peuvent offrir à la population du Haut-Rhin.

C'est un problème très délicat et très difficile qui a fait l'objet d'une étude détaillée de la commission de travail sur l'avenir des mines domaniales de potasse qui a travaillé depuis 1963 et qui vient de déposer assez récemment son rapport de synthèse actuellement en cours d'examen dans mon département.

Pour répondre d'une façon précise à la question de M. Dupont, j'ajoute que la concentration de l'extraction sur cinq divisions par arrêt provisoire de la mine Joseph-Else doit permettre, outre l'accroissement de productivité normalement recherché, de diminuer légèrement l'acuité du problème posé par la salure du Rhin et d'accélérer, pour favoriser les constructions nécessitées par le développement de la ville de Mulhouse, le défrêtement du champ de la mine Fernand-Anna. Lors de l'épuisement de ce dernier, le gisement de la mine Joseph-Else sera normalement remis en exploitation.

Ce problème a été longuement débattu, notamment le 25 mars et le 22 avril 1965, par le conseil d'administration des mines domaniales de potasse d'Alsace, qui a pris en considération les gênes qui en résulteraient notamment pour le personnel.

L'intérêt très net, tant pour les mines que pour la région, de cette opération qui ne comportera — je le souligne — aucun licenciement, a conduit le conseil d'administration à l'adopter et la direction s'est engagée à ce que la nouvelle organisation du travail réponde au mieux aux désirs de son personnel, mais ne lui a caché à aucun moment qu'un effort de tous était nécessaire pour sauvegarder la place du bassin alsacien.

Les délégations syndicales du bassin ont été reçues le 13 avril 1965 par le directeur des mines qui leur a confirmé — ce que je viens de dire — qu'il ne s'agissait pas de la fermeture définitive de la mine Joseph-Else, mais d'une impérieuse et nécessaire opération de concentration et de réorganisation guidée par le seul souci d'assurer au mieux l'avenir du bassin. Cette opération, semblable à celles qu'ont à connaître normalement les plus importantes exploitations minières et qui est inspirée à tant de points de vue par l'intérêt bien compris à long terme de la région haut-rhinoise, se poursuivra.

Mais, comme le sait sans doute M. le député de Meurthe-et-Moselle, si intéressé par ce qui se passe dans la région voisine, j'ai décidé dernièrement, sur la sollicitation des parlementaires du Haut-Rhin, d'envoyer en mission spéciale le directeur de mon cabinet, M. Gardellini, pour analyser ce malaise économique qui se dessine indubitablement dans le département.

Ce problème évoqué aujourd'hui et qui l'a déjà été au cours de l'examen du budget de l'industrie par M. Zimmermann, député du Haut-Rhin, sera repris par les interlocuteurs de M. Gardellini. Nous l'examinerons de nouveau avec beaucoup d'intérêt, car nous savons que la prospérité des mines domaniales ne peut être dissociée des destinées industrielles du Haut-Rhin.

M. le président. La parole est à M. Louis Dupont.

M. Louis Dupont. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre réponse à la question que j'ai eu l'honneur de poser sur la situation des mines domaniales des potasses d'Alsace.

Vos propos ne sont guère rassurants. Ils justifient ma question et les craintes des travailleurs alsaciens. Il est vrai que la situation économique s'aggrave dans le bassin potassique alsacien. La semaine dernière d'ailleurs, 15.000 travailleurs ont manifesté dans les rues de Mulhouse. Ce n'est pas sans raison.

Dans les mines, la production de potasse pure est passée de 1.655.000 tonnes en 1962 à 1.900.000 tonnes environ en 1965, celle du brome de 1.776 tonnes en 1962 à 2.567 tonnes en 1964. En revanche, le nombre d'emplois a été réduit de 790 unités de 1962 à ce jour. Avec la réduction des effectifs, les jeunes de cette région n'ont plus de possibilités d'embauche, puisqu'il n'existe aucune industrie importante sur place. Nombreux sont les jeunes qui, ayant acquis une qualification professionnelle au centre d'apprentissage des mines, vont travailler en Allemagne fédérale.

C'est dramatique, monsieur le ministre. Dramatique pour la France qui perd ainsi des forces vives au profit d'un autre pays.

Le travail créateur est à l'origine de toutes les richesses et cette perte de substance au profit de l'Allemagne fédérale est cruellement ressentie par la population alsacienne, d'autant que les mineurs subissent une véritable régression sociale.

L'arrêté interministériel du 6 février 1962 a fixé la durée du travail au fond à sept heures quinze minutes par jour, alors que cette durée était de six heures par jour en 1920.

Pourtant, le travail est extrêmement pénible, car les mines de potasse d'Alsace sont les plus chaudes d'Europe. Sur les chantiers, la température dépasse 40 degrés et atteint, dans certains cas, plus de 45 degrés.

Ainsi donc, au point de vue de la législation du travail, les mineurs de potasse se trouvent ramenés à plus de quarante ans en arrière.

Ce heurte le sentiment national de la population, c'est que la production des mines domaniales a financé des recherches au Congo et au Canada pour un montant total de 21 millions de francs.

On investit donc à l'étranger, mais on veut arrêter, en France, l'extraction de certains puits.

Avec le V^e Plan, la concentration de la production aura de graves conséquences, puisque la réduction des effectifs miniers est évaluée à 2.300 ouvriers et à 200 agents de maîtrise, techniciens, employés et cadres.

La première mine touchée par cette concentration est la mine Joseph-Else qui doit arrêter son exploitation dans le courant de l'année 1966. Il s'agit d'un arrêt provisoire, dites-vous ! Les mineurs n'en éprouvent pas moins une grande inquiétude ; le provisoire peut durer longtemps.

Les premières mutations ont d'ailleurs déjà commencé. Pourtant, cette mine que vous arrêtez, monsieur le ministre, est entièrement mécanisée. Elle produit, en sel brut, 10 p. 100 de l'extraction totale du bassin, soit en moyenne 4.348 tonnes par jour.

Le rendement moyen par homme à la mine Joseph-Else est de 9,065 tonnes contre un rendement moyen de 8,547 tonnes pour l'ensemble du bassin.

Les réserves de la mine Joseph-Else que vous voulez fermer sont évaluées à plus de 6 millions de tonnes, ce qui représente encore vingt-huit années d'exploitation au rythme actuel.

Cette fermeture angoisse quelque 900 ouvriers, agents de maîtrise, employés et cadres. Elle aura aussi pour conséquence d'aggraver les conditions de vie et de travail du bassin minier tout entier, puisqu'il est question de porter par la suite, pour les ouvriers de surface, le nombre de journées de 288 à 313 par an, et d'envisager, pour les mineurs du fond, la suppression du repos collectif le samedi chaque quinzaine.

Dès que les gisements au Canada et au Congo seront exploités par des sociétés créées avec des capitaux français, une grave menace pèsera sur tout le bassin potassique alsacien.

L'intérêt national suppose, à notre avis, que les 340 millions de tonnes de potasse pure du gisement alsacien soient exploitées, y compris avec le puits Joseph-Else.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'agriculture a de plus en plus besoin d'engrais chimiques complexes. Les mineurs alsaciens suggèrent également l'utilisation, par les mines domaniales, du chlorure de sodium pour fabriquer des matières chimiques diverses, ce qui permettrait la création d'emplois nouveaux.

Permettez-moi, en conclusion, de vous inviter à prendre en considération les remarques de ces travailleurs qui peinent durement au fond des puits.

Ils réclament d'abord la réduction du temps de travail.

Est-ce trop demander à un ministre, en 1965, que de décider de revenir à la durée de la journée de travail en 1920 ?

La colère monte dans le bassin potassique. Elle s'est exprimée puissamment la semaine dernière. Il ne faut pas trop tirer sur la corde, monsieur le ministre.

Les travailleurs des mines de potasse méritent que leurs problèmes soient étudiés et que réponse soit donnée à leurs légitimes revendications. Ils veulent travailler chez eux pour assurer l'avenir de leurs enfants. Ils veulent aussi que la France continue à exploiter une grande richesse nationale. Qui pourrait le leur reprocher ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La séance réservée par priorité aux questions orales est terminée.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1617) portant approbation du Plan de développement économique et social (rapport n° 1638 et annexe de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1637 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1644 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures trente minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

